

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Président de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, modifié par le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 ;
Vu la formation spécifique CHSCT dispensée aux délégués du personnel en date du 17/18/19/24/25 juin 2019 par la société ODM formation ;
Vu la délibération DE/44/5.1/06.07.2020-1 proclamant Monsieur Christian GROS, Président de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat ;
Vu le Procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020, installant le Conseil Communautaire ;
Vu la délibération DE/44/5.2/20.07.2020-6 du 20 juillet 2020 portant institution du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
Considérant qu'il convient de modifier la composition du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante ;

ARRETE

Article 1er : La composition du CHSCT de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'établit comme suit :

ELUS			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
BLANC Carine	Présidente du CHSCT	BERARD Jean	Vice-Président
GROS Christian	Président	PERRAND Michel	Conseiller communautaire
BERNAL Fulgencio	Vice-Président	VERHNES Aurélie	Conseillère communautaire
FERRARO Sylviane	Vice-Présidente	CHUDZIKIEWICZ Pascale	Conseillère communautaire
TERRISSE Michel	Vice-Président	MOSSE Marc	Vice-Président

DELEGUES DU PERSONNEL			
TITULAIRES UNSA		SUPPLEANTS UNSA	
DINOLFO Michel	Secrétaire	DOLADILLE Valérie	Déléguée
RENAUX Fabrice	Délégué	NOUVEAU Véronique	Déléguée
TOCHOUX Sébastien	Délégué	MARCELIN Sébastien	Délégué
MOULAN Jérôme	Délégué	SMITH John	Délégué
TITULAIRES CGT		SUPPLEANTS CGT	
GUERRICHE Johnny	Délégué	HERRERO Xavier	Délégué

Article 2 : L'arrêté n°2019-1251 du 5 novembre 2019 portant constitution du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait à Monteux, le 25 janvier 2022
Christian GROS,
Président
Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

